Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-93 – Règlementation de la circulation et du stationnement rue du Belvedere pour des travaux de réfection de voiries

Le Maire de MAICHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
Vu la demande formulée par l'entreprise Lacoste,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre la tenue de travaux de réfection de voirie

ARRETE

Article 1 : A partir du 14 octobre 2026 et pour une durée de 1 mois le stationnement et la circulation seront interdit entre l'intersection avec la rue sous montjoie et l'aire de retournement après le n° 36 de la rue du Belvédère.

Article 2 : Entreprise LACOSTE mettra en place une signalisation interdisant la circulation et le stationnement et permettant de protéger les usagers.
Ces interdictions s'appliquent aux véhicules de secours.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur NANN Gauthier

A Maîche, le 12/10/2026
Le Maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr